

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 19 JUIN 2025

OBJET

Demande de subvention
au CDB4 concernant la
modernisation du service
d'aide à domicile mutualisée

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, le Conseil d'administration
du CCAS de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement,
dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2025-JUIN-020
N-7.5.1

PRESENTS: T. Lagneau - C. Cambier - P. Carhier -
J.-F. Laperte - D. Attuel - E. Roca - G. Jullian -
L. Armand - A. Marie - M. Cuy - E. Arrigoni -
O. Vincent - C. Roche.

POUVOIR(S): S. Lagneau - S. Ferraro -

EXCUSE(S): M.-J. Estin.

ABSENT(S): H. Trinquet.

SECRETARE DE SEANCE: L. Ludwig -

Afin de répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie et prenant en compte les récentes évolutions législatives, le Département a adopté le 10 novembre 2023 un Schéma Départemental de l'Autonomie (SDA) pour la période 2023-2028. Il dresse le diagnostic des besoins et de l'offre existant en Vaucluse en faveur des personnes âgées ou handicapées et définit les orientations qui permettent au Département de prioriser son action et de coordonner celle des partenaires du champ de l'autonomie pour les cinq prochaines années, selon quatre axes :

- Améliorer l'attractivité des métiers du lien et l'efficacité des établissements,
- Favoriser et améliorer l'accès à l'offre, l'inclusion et le soutien aux aidants,
- Permettre le virage domiciliaire avec les acteurs du domicile et les établissements,
- Construire des réponses modulaires et/ou innovantes pour répondre aux besoins tout au long de la vie.

Le projet initié et conçu par l'opérateur en vue d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes vulnérables et les conditions de réalisation de ces accompagnements ainsi que l'attractivité des métiers. Ce projet participe aux plans d'actions validés par la CNSA pour apporter son soutien financier.

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la candidature du Département à l'appel à manifestation d'intérêt de la Caisse Nationale des la Solidarité (CNSA) concernant l'aide à domicile pour la période 2024-2026 contribue à répondre à ces enjeux.

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à :

- valider l'opération de modernisation du service d'aide à domicile, en mutualisant l'analyse de la pratique du service des aides à domicile avec le CCAS de Bédarrides.
- solliciter la participation financière du Conseil Départemental de Vaucluse au titre de la modernisation du service des aides à domicile en mutualisant les moyens avec le CCAS de Bédarrides.

Le Département contribue financièrement pour un montant maximal de 5 272 €, conformément au budget prévisionnel en annexe I à la convention et qui s'établit tel que suit :

	Date à date	TOTAL
Analyse des pratiques	De juin 2025 à décembre 2025	1864 €
Professionnelles mutualisées	De janvier 2026 à décembre 2026	3 409 €

- autoriser Monsieur le Vice-Président à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADOpte, la demande de subvention au Conseil Départemental de Vaucluse, en faveur de la modernisation du service d'aide à domicile.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire de cette délibération à dater du :

Publié le 23/06/2025.

Le Président,

Thierry Lagneau

